

Note de présentation

Plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

2021 - 2023

Comité Technique du 18 mai 2021

Conseil d'Administration 22 juin 2021

1. Présentation du contexte

L'engagement par l'établissement d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle répond aux engagements de l'accord Égalité dans la fonction publique de 2018, lesquels sont inscrits dans la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Le décret 2020-528 du 4 mai 2020 définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de ces plans d'action.

Cette contrainte réglementaire rejoint une ambition forte de notre établissement. Aix-Marseille Université souhaite être un lieu d'épanouissement de ses personnels, qu'il s'agisse des personnels administratifs ou techniques, des étudiantes et étudiants, des personnels enseignants, enseignants-chercheurs, et chercheurs. Depuis janvier 2020, la politique classique d'une université est couplée avec une politique sociale affirmée ; une politique basée sur la qualité de vie au sein des campus, qui soit aussi transverse à l'ensemble des décisions prises.

Dans ce contexte de développement d'une politique de type RSE et de développement durable globale, tout ce qui relève de l'égalité femmes-hommes est fondamental.

2. Proposition soumise au Conseil d'Administration

Le plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes d'Aix Marseille Université pour la période 2021 à 2023 est soumis au vote.

Ce plan a été élaboré de façon concertée dans le cadre d'un groupe de travail paritaire piloté par la Vice-Présidente Égalité Femmes Hommes et lutte contre les discriminations, ayant mobilisé les organisations syndicales, la Direction des ressources Humaines ainsi que les différentes structures de l'établissement entre décembre 2020 et avril 2021.